

**Résilience des communautés face aux chocs
des changements climatiques et socioéconomiques au Mali :
L'agroécologie paysanne comme alternative à la baisse de la production agricole.
Cas de la région de Ségou**

Auteurs :

Docteur Mamadou BALLO¹, Abdramane Zakaria-Traoré² et Tiècoura Sounkara³

Les chocs climatiques exercent une pression sur les terres agricoles qui se manifeste par la surexploitation des terres et l'utilisation abusive d'intrants, ce qui accélère et aggrave leur dégradation (lessivage continu, érosion, transport des particules). La sécurisation foncière des communautés contribue au développement et à la promotion de l'agroécologie paysanne. Elle encourage l'investissement dans les terres agricoles (par des plantations d'arbres à des fins agroécologiques).

¹ Chargé de programme Sahel Eco : mamadou.sahleco@afribonemali.net

² Responsable du Centre sahélien pour la biodiversité/Réseau Wassa-Mali : durablementz@gmail.com

³ Chargé de programme au Consortium RLD/AFAD : soungkaraticoura@gmail.com

1. Introduction

Au Mali, les effets du changement climatique sont devenus de plus en plus évidents. La variabilité et l'incidence des événements météorologiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations ou les épisodes de précipitations intenses, sont plus sévères. Le changement climatique constitue donc une menace pour les secteurs clés de l'économie : l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, l'énergie, la santé, et les infrastructures. La plupart des scénarios de changement climatique prédisent une diminution des systèmes de production (agriculture, pêche, élevage, forêt, etc.) qui s'accompagnerait d'une diminution de la production économique. Cela est corroboré par les données historiques ; en effet, les pertes de production alimentaire au Mali, associées à la sécheresse au Sahel en 1984, ont représenté une perte de 9 % du PIB. Il est estimé que les risques de faim chronique, en tenant compte du changement climatique futur, pourraient plus que doubler. Une réduction de la production locale associée à des prix des produits alimentaires plus élevés réduira l'accès à la nourriture, en particulier pour les plus pauvres, et augmentera le risque de faim de 64 à 70 % en 2030. La baisse de la production rend le revenu des communautés très sensible au changement climatique.

Le changement climatique affecte également le secteur de l'élevage à travers la réduction du nombre de champs de pâturage naturel et du régime hydrologique des cours d'eau. Les conséquences socioéconomiques des impacts du changement climatique sur le secteur de l'élevage pourraient inclure : 1) une forte augmentation du prix du bétail et de la viande en raison d'une réduction de l'offre du fait d'une hausse de la mortalité animale causée par des sécheresses ; 2) un changement dans les activités de subsistance pratiquées par un nombre important de brouteurs nomades qui passeraient à des activités sédentaires ; 3) une chute des revenus issus du pâturage des animaux.

Face à ce constat, une myriade d'acteurs et d'organisations s'est engagée à explorer des trajectoires capables d'allier productivité agricole avec préservation des ressources, régénération des écosystèmes, souveraineté alimentaire et justice sociale. Des voix s'élèvent dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernance pour promouvoir l'agroécologie comme une réponse crédible à l'ensemble des défis agropastoraux auxquels font face les petits producteurs. Du paysan au scientifique, en passant par le politique et l'acteur de la société civile, le rôle de l'agroécologie comme solution d'atténuation et d'adaptation au changement climatique n'est plus à démontrer. De plus en plus, des voix s'élèvent pour revendiquer son financement conséquent et sa prise en compte dans l'agenda de la Conférence des parties sur le climat (COP). Au Mali, les agriculteurs et les pasteurs ont besoin de la sécurité foncière pour gérer durablement et utiliser collectivement les ressources naturelles et pour réaliser des investissements avec des gains à long terme nécessaires pour des investissements climatiques intelligents dans la productivité, la diversification et la résilience. Plus de 90 % de ces agriculteurs et pasteurs dépendent des systèmes coutumiers d'accès à la terre et aux ressources naturelles.

2. Changement climatique et gouvernance foncière

Le secteur agricole (aussi bien les cultures végétales, que l'élevage, le secteur forestier ou la pêche et l'aquaculture) est primordial pour l'économie malienne et pas seulement au regard de son poids dans le PIB (37 %⁴). En premier lieu, malgré l'urbanisation croissante, la population rurale représente aujourd'hui encore la moitié de la population totale (47 % en 2020⁵) et l'agriculture est le plus important secteur d'emploi de la population active malienne (dans la production essentiellement).

Les caractéristiques pluviométriques divisent le Mali en quatre zones agroclimatiques en fonction des précipitations et de la période de croissance des végétaux (du sud au nord : préguinéenne, soudanienne, sahéenne et désertique). Les zones où la pluviométrie est la plus importante et la mieux répartie sur l'année, ou celles où il existe des ressources en eau importantes, sont également celles où se concentrent la population et la production agricole. Cette concentration de la population met une pression sur les terres agricoles et bouscule les systèmes fonciers. De plus, la situation sécuritaire vient augmenter cette pression, surtout dans la zone de Ségou où de grandes superficies agricoles sont inaccessibles à cause des menaces des groupes terroristes. Comme tous les pays sahéens, le Mali est un pays très exposé aux risques liés au changement climatique. L'agriculture malienne est de surcroît particulièrement vulnérable à ces risques, car elle repose pour l'essentiel sur des cultures pluviales. C'est pourquoi la majeure partie de cette production agricole reste tributaire des précipitations et de fortes variations interannuelles sont observées.

La plupart des exploitants agricoles maliens dépendent des conditions pluviales – il existe de vastes zones qui ne profiteront pas d'un développement de l'irrigation. Les superficies exploitées sont caractérisées par une perte de fertilité et une dégradation progressive à cause d'une surexploitation, de l'érosion et de la diminution de la couverture végétale.

Avec les chocs climatiques, la pluviométrie devient de plus en plus insuffisante et irrégulière. Elle est caractérisée par l'apparition d'événements extrêmes (sécheresse et pluies violentes) et un déplacement des isohyètes⁶ de 200 km. On constate une diminution des pluviométries de 6 à 36 % depuis 1951 avec son corollaire de fort impact sur la stabilité et la paix sociale dans les régions défavorisées.

Pour soutenir la résilience des communautés face à ces chocs climatiques, le Mali a adopté la Politique de développement agricole (2013) qui constitue le cadre stratégique de mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole. Elle a comme vision globale de « Contribuer à faire du Mali un pays émergent où le secteur agricole est un moteur de la croissance de l'économie nationale et garant de la souveraineté alimentaire dans une logique de développement durable, reposant prioritairement

⁴ Banque Mondiale, 2020

⁵ Rapport FAO, 2020

⁶ Courbe joignant les points recevant la même quantité de pluie

sur les exploitations agricoles familiales et les entreprises agricoles modernes et compétitives ainsi que sur les organisations professionnelles agricoles représentatives ».

La gouvernance foncière occupe une place de choix dans ces documents-cadres en assurant la cohésion sociale et en garantissant des espaces sécurisés aux exploitants agricoles.

Changement climatique

Face aux effets néfastes du changement climatique dans sa globalité, les communautés s'adaptent et se montrent résilientes. La question de la résilience devient une préoccupation majeure aux niveaux international et national nécessitant une réponse collective. D'autant plus que les effets néfastes du changement climatique se manifestent de l'échelle globale jusqu'à un niveau très local.

Pour la présente note, il est retenu trois expériences d'adaptation et de résilience.

➤ **A. Maraîchage/arboriculture**

Le maraîchage est la culture de végétaux à usage alimentaire ou de manière professionnelle. Associée à l'arboriculture, la pratique est une technologie intégrée de production agricole et sylvicole. Cette arboriculture est soit un verger, soit un parc agroforestier constitué d'espèces utilitaires. Toutes ces cultures sont issues de semences adaptées, compte tenu du contexte du changement climatique. Les intrants utilisés sont des intrants naturels.

Il est un domaine privilégié des femmes regroupées en associations autour de pratiques de production respectueuses de l'environnement afin de réduire les effets néfastes du changement climatique. Ces femmes participent depuis peu à la recherche de parcelles de terrain auprès des chefs de village ou de propriétaires terriens, des autorités territoriales et des responsables administratifs et techniques pour les besoins d'installation de périmètres maraîchers. Elles cultivent l'oignon, l'échalote, la tomate, l'ail, le gombo, la laitue, le concombre, le melon, le piment, le chou, la laitue, la carotte, la pastèque, la courge, la patate douce et la betterave et d'autres espèces à usage thérapeutique.

En vue de contribuer à la réduction des effets néfastes du changement climatique, des initiatives portant sur l'installation de périmètres maraîchers ont eu lieu dans les zones les plus vulnérables. La pratique consiste à installer des parcelles maraîchères, entourées d'espèces forestières et fruitières ; le tout protégé par des brise-vents dans le but de réduire l'effet des vents violents sur les jeunes plants et de protéger les cultures contre l'intrusion des animaux.

Des haies vives constituées d'arbustes de faible hauteur sont également installées autour des parcelles maraîchères, toujours dans le but de minimiser les effets des vents sur les cultures.

Effets et impacts des résultats du maraîchage et de l'arboriculture

Le maraîchage et l'arboriculture contribuent à une augmentation significative des revenus des communautés. Pour les femmes, cela correspond à un pouvoir économique qui améliore leur bien-être. Ces pratiques permettent une gestion durable des ressources et participent à la protection et

à la sauvegarde de l'environnement tout en augmentant les revenus et en renforçant leurs capacités dans la conduite des techniques culturales. Le travail collectif dans les périmètres maraîchers favorise l'entraide entre les femmes, assure la cohésion sociale et réduit les coûts de production. Les intrants naturels utilisés permettent une réduction sensible des intrants chimiques et engendrent donc moins de risques pour l'environnement.

Contraintes au développement de l'activité de maraîchage



Photo 1 : Maraîchage à Worolo. Cercle de Tominian. Sahel Eco, 2023

La principale contrainte constatée est relative au foncier où il existe une forme de discrimination envers les femmes ; elles ne disposent pas de terres en leurs noms, les parcelles qui n'excèdent pas deux hectares sont octroyées aux groupements et non à leurs membres à titre individuel.

➤ **B. Conservation des Eaux et Sols/Défense Restauration des Sols (CES/DRS)**

L'une des conséquences néfastes et directes du changement climatique est la dégradation des terres de cultures. Cette dégradation affecte négativement les productions agricoles. Pour remédier à cela, Sahel Eco intervient sur les pratiques et les techniques de CES/DRS dans la zone de Tominian.

Selon le témoignage d'un paysan du cercle Tominian dans le village de Sadien, « Vous voyez ce champ, il fait sept hectares. Il y a trois ans, rien ne poussait sur cette terre. Elle était totalement

dégradée et hostile à toute activité agricole. Je l'ai récupérée grâce aux interventions de Sahel Eco sur les techniques de restauration des terres dégradées. Cet accompagnement m'a permis de réaliser des cordons pierreux, des zaï et des paillages... Aujourd'hui, je cultive toutes sortes de cultures sur ces sept hectares. »



Photo 1 : Restauration des terres dégradées pour une agriculture résiliente, Tominian. Sahel Eco, 2023

Les paquets de techniques et pratiques intégrées abordés et démontrés sont contextuellement adaptés aux besoins des producteurs dans le cadre de l'amélioration de la fertilité des sols et de la gestion de l'eau de ruissellement tout en leur permettant d'accroître la production et la productivité des exploitations agricoles. Le compostage rapide offre beaucoup d'avantages du point de vue de la restauration de la fertilité du potentiel productif des terres de cultures. De plus, son association avec d'autres techniques de CES/DRS (zaï, cordons pierreux, compostage en demi-lune) et autres bonnes pratiques agricoles bonifie les effets pour un impact rapide et très perceptible (meilleurs rendements).



Photo 2 : Formation sur le compostage rapide dans le cadre de l'agroécologie à Tominian. Sahel Eco, 2023

➤ C. Installation de petites unités de transformation des produits agroforestiers

Les femmes sont victimes d'un contexte marqué par un faible niveau de transformation des produits agroforestiers, leur faible pouvoir socioéconomique, un accès limité aux moyens de production tels que la terre, le crédit et les technologies qui les rendent plus vulnérables et réduisent leurs capacités de résilience face aux stress et aux chocs. Sahel Eco, à travers son projet « Renforcer l'agroécologie et la résilience des communautés en Afrique de l'Ouest », installe de petites unités de transformation des produits agroforestiers comme stratégie d'organisation des femmes en groupement autour de la transformation des produits agroforestiers pour promouvoir la régénération naturelle assistée (RNA) tout en améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, et ainsi permettre aux femmes de gagner et de contrôler davantage de revenus.

Il est impossible de renforcer la résilience dans les ménages et les communautés du Sahel sans aborder l'inégalité systémique entre les sexes. Pour donner un pouvoir économique et social aux femmes tout en renforçant leur résilience, Sahel Eco utilise la transformation des produits agroforestiers comme une stratégie pour faire face aux problèmes auxquels sont confrontées les femmes. Par ailleurs, cela contribue fortement à la promotion de la RNA, dont Sahel Eco est le leader au Mali.

Gouvernance foncière

Au Mali, selon la Loi foncière et domaniale, toutes les terres appartiennent à l'État. Cette disposition de la loi tranche avec l'esprit et la philosophie des détenteurs de droits coutumiers, comme l'illustre ce témoignage d'un chef de village et propriétaire terrien : « *Toutes les terres de ce village nous appartiennent. Nous pouvons en faire ce que nous voulons sans demander l'accord de qui que ce soit !...* »

Si la propriété foncière privée est reconnue, la plupart des titres fonciers ne se trouvent que dans les zones urbaines. Les droits d'occupation et d'usufruit coutumiers sont dominants dans les zones rurales. Depuis l'adoption de la Loi sur le foncier agricole en 2017, les particuliers et les détenteurs de droits fonciers coutumiers peuvent demander la sécurisation de leurs terres par la délivrance d'une attestation de détention coutumière et de possession foncière avec une possibilité de transformation de ces documents en titre foncier. Dans la pratique, toutefois, peu d'exploitations ou d'exploitants agricoles optent pour l'obtention de titres fonciers sur leurs terres. Les quelques titres enregistrés dans le secteur agricole appartiennent à de riches propriétaires ou à des fonctionnaires installés en ville. Cette pratique accentue encore plus la pression sur les terres agricoles, en les cédant à des personnes n'ayant pas l'agriculture comme principale activité au détriment des agriculteurs.

Les exploitants sont contraints de défricher de nouveaux espaces, provoquant la déforestation qui reste un problème majeur ; les conflits liés à l'accès à la terre et à l'eau sont courants dans tout le pays. Il s'agit notamment de litiges entre agriculteurs sédentaires et éleveurs transhumants concernant les cultures endommagées et l'accès à l'eau et aux pâturages, de conflits intergénérationnels, de l'accès inégal des femmes à la terre, etc.

Pour y pallier, la Loi domaniale et foncière fournit un cadre juridique pour les transferts et l'expropriation des terres et introduit la possibilité d'établir des registres fonciers au niveau des communes. La Loi d'orientation agricole vise à renforcer le secteur agricole en mettant l'accent sur l'agriculture familiale et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Dans le dispositif de gouvernance foncière au Mali, le ministère des Biens de l'État et des Affaires foncières met en œuvre les politiques nationales pertinentes, y compris le Code foncier, et gère les biens de l'État. En outre, il dirige la Direction nationale des biens de l'État et la Direction nationale du cadastre (ou registre foncier) qui administre le livre foncier. Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, le ministère du Plan et de la Population, le ministère de l'Élevage et de la Pêche, ainsi que le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ont des responsabilités et des pouvoirs de décision spécifiques en matière foncière.

En plus des départements ministériels, les communautés, les organisations socioprofessionnelles et la société civile jouent un rôle prépondérant dans la gouvernance foncière. La contribution à l'élaboration des politiques publiques du domaine, leur évaluation, la sensibilisation des communautés et des usagers aux textes et règlements fonciers constituent souvent les domaines de prédilection de la société civile. Elle est aussi très attendue dans les pressions sur les politiques foncières par des actions de plaidoyer et de veille citoyenne contre les accaparements de terres.

Comment interagissent tous ces acteurs ? Quels sont les possibilités de synergie d'action et les éventuels conflits de compétence ? Comment faire en sorte que les acteurs ayant en commun la gestion du foncier et l'exploitation des terres puissent interagir de façon positive pour préserver

l'épanouissement de l'activité agricole, garantir la justice sociale et consolider la paix et la cohésion dans les territoires ?

Voilà autant de questions auxquelles la gouvernance foncière devrait s'attacher à répondre.

En 2023, International Alert a lancé une étude⁷ pour établir les synergies d'actions et les modes opératoires de chacun de ces acteurs (y compris leurs services déconcentrés). Cette étude confirme que ces responsabilités, en plus d'être dispersées, ne s'exercent pas de façon efficace. Le principal constat est la multitude de textes et d'outils (plans d'action sectoriels, stratégies sectorielles, etc.). Dans tous les cas, force est de constater la primauté du Code domanial et du Code minier sur la Loi sur le foncier agricole. L'expropriation des terres de cultures au profit de l'exploitation minière reste monnaie courante.

En théorie, au niveau local, les commissions foncières villageoises peuvent fournir un appui pour la formalisation de la tenure et la résolution des conflits fonciers. Leur fonctionnalité permet d'atténuer les effets de ces conflits sur le tissu social (conflit ouvert, implication des juridictions, etc.). Cependant, dans les zones minières, l'octroi de permis aux miniers dépasse largement leur compétence.

De plus, dans l'accompagnement des commissions foncières (CoFo), les approches diffèrent selon les intervenants. Ainsi, dans la pratique, les textes et lois en la matière ne sont pas toujours respectés dans la conduite des actions d'appui de ces CoFo (mise en place, formation, outils, etc.).

Helvetas a aussi fait l'inventaire des régimes fonciers dans la région de Ségou en 2022⁸ (San, Bla, Tominian). Il importe de noter que les régimes fonciers diffèrent dans cette région selon que nous sommes en zone inondée (Zone Office du Niger) ou en zone exondée. En plus, l'insécurité du pays a contribué à perturber cette pratique traditionnelle. Les lieux sécurisés devenant rares, alors que les terres jadis se prêtaient ou se léguaient facilement, aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Pour la sécurisation des terres agricoles, les outils de transactions foncières ont été conçus avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) sous la houlette du Secrétariat permanent de la Loi d'orientation agricole (SP-LOA). Leur utilisation reste toujours timide pour des raisons d'habitude sociale. De fait, un propriétaire terrien affirmait ce qui suit : « Nous n'avons pas l'habitude des papiers, et puis on s'en méfie. Puisque nous ne sommes pas lettrés, nous avons peur qu'on y mette des choses que nous n'avons pas convenues. De toutes les façons, nous faisons plus confiance à notre parole donnée qu'au papier. »

Il reste entendu que les CoFo accompagnent le processus de transaction foncière, mais ne se substituent pas aux protagonistes (le demandeur/acheteur et le donneur/vendeur). Aussi, à la date

⁷ Rapport d'Étude : analyse et consolidation des plans d'action des différents ministères intervenant dans le domaine du foncier et de la gouvernance des ressources naturelles (International Alert et RP-SéFA – mai 2023)

⁸ Rapport d'Étude : Étude diagnostique des systèmes fonciers dans les cercles de Bla, San et Tominian (Helvetas Mali, octobre 2022)

d'aujourd'hui, ces outils de transactions foncières restent dans le domaine du droit positif coutumier. L'acquéreur peut, sur la base de ces outils, se pourvoir pour l'établissement d'un titre foncier.

L'autre aspect de cette gouvernance foncière réside dans la gestion des conflits qui peuvent se présenter. Là aussi, les CoFo jouent un rôle important.

En 2022, le réseau Plaidoyer sur la sécurisation du foncier agricole a fait une étude concernant l'impact des CoFo sur la vie des communautés. L'étude a été financée par le programme Partenariats pour l'Exercice d'une Gouvernance Appropriée (PEGA), une émanation de la coopération Suisse. De cette étude, il ressort que 32 % des conflits sont gérés par les CoFo. Les procès-verbaux qu'elles établissent sont soumis à l'administration judiciaire. Près de 15 % étaient homologués ou en voie de l'être en 2022 auprès des tribunaux de Sikasso et de Ségou.

Il faut capitaliser et centraliser tous ces acquis et résultats des CoFo sur un support national. C'est ce qui a conduit le programme PEGA et le projet Land-at-scale à fédérer leurs efforts pour la finalisation et la mise en route d'une plateforme digitale des CoFo. Cette plateforme permet de connaître le nombre de CoFo mises en place et fonctionnelles, leur localisation géographique, le nombre de conflits gérés, le nombre et la nature des documents de transactions foncières établis. Le portage de cet outil par une structure pérenne au niveau national permet de capitaliser tout ce qui est fait par et avec les CoFo sur toute l'étendue du territoire.

3. Contribution de la sécurisation foncière au développement de l'agroécologie

La sécurisation foncière offre aux agriculteurs une garantie de possession de leurs terres sur le long terme. Cela crée un environnement stable qui encourage les agriculteurs à investir dans des pratiques agroécologiques, car celles-ci peuvent prendre du temps pour produire des avantages. Lorsque les agriculteurs ont la certitude de posséder leurs terres, ils sont plus susceptibles de faire des investissements à long terme dans des techniques agroécologiques telles que le reboisement, la rotation des cultures, etc.

La sécurisation foncière favorise la gestion durable des terres. Les agriculteurs jouissant d'une sécurité foncière sont plus enclins à adopter des pratiques agroécologiques qui préservent la fertilité du sol, réduisent l'érosion et minimisent l'utilisation de produits chimiques. Ils ont également la possibilité de planifier des systèmes agroforestiers et d'intégrer la biodiversité dans leurs exploitations. Depuis 2018, le réseau Wassa Mali et ses partenaires promeuvent l'agroécologie paysanne au sein des communautés paysannes comme levier au développement durable à travers la formation et l'installation de groupements, notamment féminins.



Photo 3 : Mutualisation des groupements sur les pratiques agroécologiques (photo Centre sahélien 2023)

Cette approche amorcée dans la région de Ségou vise non seulement à former des groupements de femmes et à les accompagner dans l'aménagement de leur parcelle de production, mais il entend aussi sécuriser les parcelles de production des femmes. Le projet est demandé par le conseil de village au bénéfice des femmes. Le projet n'est accepté qu'après acquisition de la parcelle au nom du groupement de femmes. « *On sécurise d'abord avant de former et d'installer !* ».

Un cadre permanent est ensuite créé au niveau communal présidé par le maire de la commune qui valide le titre de propriété à partir de l'attestation de possession. Dès l'obtention du titre de propriété, le groupement est apte à bénéficier du projet qui consiste à mutualiser les connaissances du Centre sahélien pour la biodiversité⁹ autour des pratiques agroécologiques qui seront par la suite adoptées par les femmes dans leur site de production collectif.

⁹ Centre de ressources pour la mutualisation, le partage de savoir et de connaissances en agroécologie paysanne en vue de renforcer la résilience des communautés face aux effets néfastes du changement climatique. Centre mis en place par le réseau Wassa Mali dans la région de Ségou, village de Zoumaira



Photo 5 : Parcelle collective des femmes mise en valeur par le reboisement et autres pratiques agroécologiques (Photo centre sahélien 2023)

Ce système innovant de sécurisation foncière solide offre ainsi aux agricultrices la stabilité nécessaire pour s'adapter et mettre en œuvre des pratiques agricoles plus résilientes qui s'appuient sur les principes de l'agroécologie paysanne. Lorsque les agricultrices ont des droits fonciers sécurisés, elles sont plus enclines à investir dans des pratiques agricoles durables à long terme, comme l'agroécologie. Sachant qu'elles bénéficieront des fruits de leur travail sur la même parcelle de terre au fil du temps, les agricultrices et agriculteurs sont plus susceptibles d'adopter des pratiques agricoles qui préservent la fertilité du sol. L'agroécologie peut donc apporter une réponse à la problématique de la sécurisation foncière.



Photo 6 : Production collective de semences paysannes en agroécologie. Wassa Mali, 2023

De plus, les pratiques agricoles durables fondées sur l'agroécologie paysanne permettent aux exploitations agricoles familiales de faire face à l'insécurité foncière en adoptant une approche holistique qui reconnaît et légalise les droits coutumiers des communautés, renforce les dispositifs locaux de gouvernance foncière, promeut une gestion participative et concertée des ressources naturelles, et leur valorisation plus durable. Les modèles agricoles familiaux, axés sur l'agroécologie, sont souvent plus résilients face au changement climatique. La diversification des cultures et l'utilisation de pratiques agricoles durables peuvent aider les agriculteurs à faire face aux variations climatiques, aux périodes de sécheresse ou d'excès de pluie.

La sécurisation foncière encourage la gestion durable des terres. Les agricultrices et agriculteurs qui possèdent des droits sécurisés sur leurs terres adoptent des pratiques agricoles qui préservent les sols, protègent la biodiversité et maintiennent la santé des écosystèmes locaux. L'agroécologie favorise la symbiose entre l'agriculture et l'environnement, et la sécurité foncière facilite cette transition.

La sécurisation foncière favorise un environnement propice au développement de l'agroécologie paysanne en offrant aux agricultrices et agriculteurs la confiance nécessaire pour adopter des

pratiques agricoles durables à long terme. Cela contribue à la création de systèmes alimentaires plus résilients, équitables, durables et respectueux de l'environnement.

Interrelation entre le changement climatique et la gouvernance foncière

La gouvernance foncière et le changement climatique au Mali sont étroitement liés, car les politiques et les pratiques en matière de gestion des terres et des ressources naturelles peuvent avoir des conséquences significatives sur la résilience des communautés aux impacts du changement climatique.

La gouvernance foncière au Mali a longtemps été marquée par des défis tels que l'accès inéquitable aux terres, la concentration des terres entre les mains de quelques propriétaires, l'insécurité foncière et les conflits fonciers. Ces problèmes sont exacerbés par les effets du changement climatique, comme la diminution des précipitations, la désertification et l'augmentation des événements météorologiques extrêmes.

L'interrelation entre la gouvernance foncière et le changement climatique se manifeste de différentes manières au Mali. Par exemple, la déforestation et la conversion des terres forestières en terres agricoles contribuent à l'émission de gaz à effet de serre et à la dégradation de l'environnement. De plus, l'accès inéquitable aux terres limite la capacité des populations locales à adapter leurs systèmes agricoles aux variations du climat.

Cependant, une bonne gouvernance foncière peut être un outil puissant pour atténuer les effets du changement climatique et renforcer la résilience des communautés. Par exemple, une gestion durable des terres peut permettre de prévenir la dégradation des sols et de conserver les ressources naturelles essentielles pour l'adaptation au changement climatique. De même, une redistribution équitable des terres peut renforcer la sécurité alimentaire et la résilience des communautés.

Il est également important de noter que la gouvernance foncière et l'adaptation au changement climatique sont des enjeux transversaux qui nécessitent une approche holistique et intégrée. Cela implique l'inclusion des différentes parties prenantes dans les processus de prise de décision, la mise en place de régimes de gestion des terres durables et équitables, et la promotion de politiques et de pratiques qui favorisent l'adaptation au changement climatique et la résilience des communautés.

4. Conclusion/recommandations

En plus de contribuer à la sécurité alimentaire, le foncier agricole est la source de revenu des exploitations agricoles. Sa protection et sa sauvegarde constitue un enjeu de survie pour les exploitants agricoles, mais surtout un gage de vie pour nos États.

Malheureusement, les pressions que les terres agricoles subissent dépassent largement les compétences des paysans (par exemple l'accaparement des terres) et parfois même celles de nos États (les effets du changement climatique impliquent davantage les pays pollueurs de l'Occident).

Il nous faut donc mieux gérer la terre dont nous disposons, l'exploiter durablement et faire en sorte qu'elle soit fertile le plus longtemps possible. Pour y arriver, l'analyse de la présente note recommande ce qui suit aux décideurs et aux communautés :

- Généraliser l'approche agroécologique paysanne pour réduire les effets et impacts liés au changement climatique ;
- Mettre en application la Loi sur le foncier agricole (LFA) avec l'achèvement des textes indispensables à sa mise en œuvre ;
- Coordonner les actions des CoFo en mettant en place une structure nationale ;
- Impliquer davantage les organisations de la société civile de base dans la conception des projets/programmes et le partage des connaissances.

Citation : M. Ballo , A. Zakaria-Traoré et T. Sounkara, 2023. Résilience des communautés face aux chocs des changements climatiques et socioéconomiques au Mali : L'agroécologie paysanne comme alternative à la baisse de la production agricole. Cas de la région de Ségou. Land at Scale, Mali.

Ce matériel a été financé par le ministère des Affaires étrangères du gouvernement néerlandais. Les opinions présentées dans ce document sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions des partenaires de gestion ou les politiques officielles du gouvernement néerlandais.

© 2023 LAND-at-Scale. Cette œuvre est placée sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial Licence (CC BY-NC 4.0).